



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPET EXTERNE ET CAFEP

Section : Economie et gestion

Option : Marketing

Session 2016

Rapport de jury présenté par :
Miriam BENAC,
Présidente du jury

SOMMAIRE

I. Bilan du concours 2016.	3
II. Épreuves d'admissibilité.	4
II.1 Composition d'épreuve de synthèse	4
II.1.1 Éléments statistiques	4
II.1.2 Rappel de la définition et du programme de l'épreuve	4
II.1.3. Observations du jury	5
II.2. Composition de sciences de gestion, option « marketing »	14
II.2.1 Éléments statistiques	14
II.2.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve	14
II.2.3. Présentation du sujet	15
II.2.4. Commentaires du jury	18
II.2.5. Conseils aux candidats	19
II.2.6. Conclusion	20
III. Épreuves d'admission.	21
III.3. Épreuve de mise en situation professionnelle.....	21
III.3.1 Rappel de la définition de l'épreuve.....	21
III.3.2 Déroulement de l'épreuve	21
III.4. Épreuve sur dossier.....	26
III.4.1. Présentation de l'épreuve sur dossier	26
III.4.2 Éléments statistiques.....	26
III.4.3 Observations des membres du jury	27
Annexe 1 : Définition des épreuves	31
Annexe 2 : Programme du concours	33
Annexe 3 : Note aux candidats admissibles.....	35
Annexe 4 : Exemples de sujets de mise en situation professionnelle	36
Annexe 5 : Exemples de sujets pour l'épreuve d'entretien sur dossier de la session 2016	40

I. Bilan du concours 2016.

CAPET externe

	2014	2015	2016
Nombre de postes offerts au concours	55	72	72
Candidats inscrits	1270	1410	1378
Candidats présents	513	642	613
<i>Taux de présence</i>	<i>40,39%</i>	<i>45,53%</i>	<i>44,4%</i>
Candidats admissibles	141	190	171
Moyenne des candidats admissibles (/20)	10,27	9,98	10,71
Moyenne du dernier candidat admissible	8,75	8,5	9
Candidats admis sur liste principale (LP)	55	72	72
Moyenne des candidats admis sur LP (/20)	12,69	13,37	13,09
Moyenne du dernier candidat admis sur LP (/20)	10,42	11,17	11
Candidats admis sur liste complémentaire (LC)	11	28	20
Moyenne du dernier admis sur LC (/20)	9,75	10	9,75

CAFEP

	2016
Nombre de postes offerts au concours	8
Candidats inscrits	312
Candidats présents	156
<i>Taux de présence</i>	<i>50%</i>
Candidats admissibles	21
Moyenne des candidats admissibles (/20)	11,86
Moyenne du dernier candidat admissible	10,75
Candidats admis sur liste principale (LP)	8
Moyenne des candidats admis sur LP (/20)	13,93
Moyenne du dernier candidat admis sur LP (/20)	13,17

Aucun poste n'était proposé pour la session 2015.

II. Épreuves d'admissibilité.

II.1 Composition d'épreuve de synthèse

II.1.1 Éléments statistiques

Épreuve de synthèse	2014	2015	2016
Nombre de copies (Capet)	615	646	618
Nombre de copies (Cafep)			144
Note la plus haute (/20)	17	17,5	19
Note la plus basse (/20)	0	0,5	1,5
Moyenne (/20) (Capet)	7,03	6,95	7,67
Moyenne (/20) (Cafep)			7,45
Moyenne des admissibles (/20) Capet Cafep			11,56 12,71

II.1.2 Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

II.1.2.1. Définition de l'épreuve

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et en l'étude de leurs prolongements économiques et juridiques.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

Elle comporte deux parties :

- une synthèse à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations ;
- une réponse à une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. Le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou à l'autre de ces domaines.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

II.1.2.2. Programmes de l'épreuve

Les programmes de l'épreuve de synthèse comportent des éléments communs à toutes les options du concours.

Ces programmes comprennent deux parties, l'une en relation avec les programmes des disciplines correspondantes enseignées dans la série STMG (programmes en vigueur le 1^{er} janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude des thèmes complémentaires.

A) Droit

- a) Les thèmes des programmes de droit des classes de première et terminale « sciences et technologies du management et de la gestion », traités au niveau licence.
- b) Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :
 - Les régimes juridiques de l'activité professionnelle

- L'adaptation de la relation de travail par la négociation
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

B) Économie

- a) Les thèmes des programmes d'économie des classes de première et terminale « sciences et technologies du management et de la gestion », traités au niveau licence.
- b) Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :
 - La dynamique de la croissance économique et le développement
 - La politique économique dans un cadre européen
 - La globalisation financière
 - La régulation de l'économie mondiale

C) Management des organisations

- a) les thèmes des programmes de management des organisations des classes de première et terminale « sciences et technologies du management de la gestion », traités au niveau M1.
- b) les thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :
 - L'entrepreneuriat et le management
 - Le développement stratégique
 - La gestion des ressources humaines
 - La gestion des ressources technologiques et des connaissances

II.1.3. Observations du jury

L'épreuve se compose de deux parties qui vont faire l'objet de commentaires différenciés.

II.1.3.1. La note de synthèse

Sujet

A partir du dossier documentaire ci-joint, vous rédigerez une note de synthèse relevant du management des organisations et relative à la problématique suivant :

« Innovation et compétitivité des PME françaises »

Votre note de synthèse comportera 1 500 mots (+/- 10 %).

Rappel :

La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

A) RAPPEL DES CONSIGNES RELATIVES AU NOMBRE DE MOTS

Le sujet précise le nombre de mots attendus dans la synthèse: 1 500 (+/- 10 %).

La technique de comptage des mots est la suivante : seuls comptent les mots ou groupes de mots entre deux espaces. Ex. « l'intégration » compte pour un mot / « gagnant-gagnant » et « RSE » également.

Les candidats doivent indiquer le décompte du nombre de mots à la fin de la synthèse. Ce nombre est vérifié par le jury.

B) REMARQUES METHODOLOGIQUES SUR LA SYNTHESE

La synthèse prend appui sur une méthodologie spécifique qu'il convient de maîtriser. Elle doit respecter un certain formalisme. La synthèse permet d'évaluer le candidat sur sa capacité à contextualiser, à problématiser et à structurer les idées. En outre, elle permet aussi d'apprécier les capacités du candidat à exploiter un dossier documentaire et à sélectionner les informations pertinentes pour les mettre en perspective dans le cadre d'un plan pertinent.

La lecture attentive du dossier documentaire est primordiale pour procéder à un repérage sélectif des informations afin d'élaborer un plan et un enchaînement des idées conforme à la problématique posée.

Aucun document ne doit être écarté. Dans le cadre du sujet posé, les documents proposés nécessitent un tri entre les idées principales et accessoires pour les utiliser judicieusement dans une démonstration maîtrisée dans un plan cohérent.

Au-delà de l'aspect purement méthodologique, la synthèse nécessite, au niveau de la forme, une rigueur dans la présentation, la construction de la syntaxe et dans la maîtrise de l'orthographe et des règles grammaticales. Les membres du jury ont constaté un manque de rigueur. Beaucoup de copies sont peu soignées : ratures, abus du blanc. Il s'agit là d'éléments incontestables de la « professionnalisation » attendue de la part de futurs enseignants.

La méthodologie de la synthèse n'est pas maîtrisée par tous les candidats, ce qui a conduit à un ensemble hétérogène de copies. Néanmoins, les membres du jury ont corrigé de bonnes copies, répondant aux exigences de l'épreuve tant sur le fond que sur la forme.

- Introduction

Il s'agit d'un élément important qui nécessite une attention particulière du candidat car il conditionne bien souvent la structuration des idées qui vont suivre. Il convient de mettre en évidence l'accroche, le contexte, la problématique, les enjeux, les définitions et la présentation du plan dans la cadre d'un enchaînement progressif et fluide.

Dans l'ensemble, les membres du jury ont souligné une insuffisance, voire une absence de structuration et de contenu. L'introduction reste souvent très succincte et superficielle, ce qui ne contribue pas à mettre en évidence les éléments nécessaires à un développement argumenté et raisonné.

Ainsi, l'accroche de la synthèse est très rarement convaincante voire inexistante.

Dans un nombre important de copies, les termes du sujet ne sont pas définis ou de manière trop approximative.

Toutefois le jury a noté de la part des candidats un effort dans la recherche d'une problématique, mais celle-ci ne reflète pas toujours les enjeux du sujet. Certaines copies ne présentent aucune problématique.

De nombreuses copies proposent une annonce de plan explicite. Cependant, le plan ne répond pas toujours à la problématique proposée. De plus, certaines copies évoquent un plan dans l'introduction qui n'est pas suivi dans le développement, ce qui souligne des incohérences dans la structuration des idées.

- Développement

Les copies qui répondent aux attentes de l'épreuve sont construites à partir des idées pertinentes des documents dans une logique argumentative qui met en évidence un raisonnement pour répondre à la problématique posée. Néanmoins, la note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du candidat.

Comme il a été signalé précédemment, le jury constate dans le cheminement du développement que les parties présentées ne respectent pas toujours le plan annoncé.

Les documents doivent être hiérarchisés, ce qui ne permet pas au candidat de les paraphraser. Le candidat doit utiliser et restituer les idées avec son vocabulaire en faisant preuve d'une bonne maîtrise de la langue

française (pertinence et richesse de vocabulaire, orthographe, règles grammaticales). Tous les documents doivent être exploités, en n'oubliant pas d'en indiquer la référence, ce qui facilite l'enchaînement et la structuration des idées pour le candidat.

Le jury déplore que de nombreux candidats s'affranchissent de la consigne du nombre de mots à respecter, qui fait partie intégrante du barème, ce qui les pénalise.

C) REMARQUES QUANT AUX CONTENUS ATTENDUS ET PROPOSITIONS DE TRAITEMENT DU SUJET

Le jury signale une mauvaise restitution des documents qui ne sont pas analysés dans une approche managériale, mais plutôt macro-économique. Il est à rappeler, qu'il s'agit d'une épreuve de synthèse en management des organisations. Une bonne maîtrise des contenus scientifiques et des apports théoriques sont attendus dans ce domaine.

Les propositions de problématiques et plans suivantes sont fournies à titre d'exemple et ne sauraient constituer des corrigés-types.

NOTE DE SYNTHÈSE
« Innovation et compétitivité des PME françaises »
PROBLÉMATIQUES ET PLANS - SYNTHÈSE DES DOCUMENTS

Proposition 1

Problématique : *À quelles conditions l'innovation peut-elle favoriser la compétitivité des entreprises françaises ?*

Plan :

I. LA NECESSITE DE SE STRUCTURER EN INTERNE POUR INNOVER

- A. Prendre conscience du rôle de l'innovation
- B. Adopter une stratégie et un processus d'innovation propres à l'entreprise

II. LA NECESSITE DE SAISIR LES OPPORTUNITES DE L'ENVIRONNEMENT

- A. Saisir les opportunités offertes par le marché
- B. Saisir les opportunités offertes par l'État et les institutions

Proposition 2

Problématique : *À quelles conditions l'innovation peut-elle constituer un facteur déterminant de la compétitivité des PME françaises ?*

Plan :

I. L'INNOVATION, FACTEUR DE COMPÉTITIVITÉ DES PME FRANÇAISES

- A. Un environnement international dynamique et concurrentiel
- B. L'innovation au cœur de l'avantage concurrentiel de la PME

II. LA PROMOTION ET LA VALORISATION DE L'INNOVATION DES PME FRANÇAISES

- A. La coopération et l'alliance interentreprises
- B. Le rôle déterminant des pouvoirs publics

Proposition 3

Problématique : *L'innovation permet-elle aux PME françaises d'être plus compétitives ?*

Plan :

I. L'INNOVATION EST UN MOTEUR POUR LES PME FRANÇAISES DANS LEUR RECHERCHE D'UNE MEILLEURE COMPÉTITIVITÉ

- A. Une meilleure compétitivité passe nécessairement par une stratégie d'innovation
- B. Les PME françaises utilisent différents moyens pour améliorer leur compétitivité en innovant

II. LES PME FRANÇAISES RENCONTRENT DES FREINS A L'INNOVATION RENDANT NECESSAIRE L'INTERVENTION DES POUVOIRS PUBLICS

- A. La mise en place d'un processus d'innovation peut avoir un impact négatif sur la compétitivité des PME françaises
- B. Les pouvoirs publics doivent créer les conditions propices à l'innovation et au développement de la compétitivité des PME françaises

Présentation des idées essentielles

Le tableau ci-dessous résume les idées essentielles développées dans le dossier documentaire : « Innovation et compétitivité des PME françaises »

DOCUMENT	IDEES ESSENTIELLES
1	<p><i>Les PME une réalité complexe et extrêmement diverse</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Pas de caractère uniforme de la PME, il existe une multiplicité (diversité) de définitions.- Recours nécessaire à des critères de caractérisation non universels comme la taille mesurée en effectifs : en France, pendant longtemps moins de 500 salariés.- La Commission des communautés Européennes classe les PME en plusieurs catégories :<ul style="list-style-type: none">· <i>Moyenne entreprise</i> (Effectif < 250 personnes / Chiffre d'affaires < 50 millions d'euros / Bilan annuel < 43 millions d'euros)· <i>Petite entreprise</i> (Effectif est < 50 personnes / Chiffre d'affaires ou Bilan annuel < 10 millions d'euros)· <i>Microentreprise</i> (Effectif < 10 personnes / Chiffre d'affaires ou Bilan annuel < 2 millions d'euros)
2	<p><i>Faut-il promouvoir l'innovation ?</i></p> <p>L'innovation permet de faire apparaître de nouveaux produits, services ou procédés. Dans le contexte actuel de concurrence internationale, aucune entreprise, ne peut survivre sans innover. L'innovation permet en effet :</p> <ul style="list-style-type: none">- de faire gagner aux entreprises des parts de marché,- de réduire leurs coûts et d'accroître les bénéfices,- de croître, de ne pas être pris de vitesse sur le marché,- de répondre aux évolutions des consommateurs,- d'apporter des améliorations dans des domaines tels que la communication, la qualité de vie en général. <p><i>Cependant, l'innovation présente un coût élevé :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- en dépenses de R&D (plus de 300 milliards de dollars dans la zone OCDE) ;- en dépenses de formation, d'équipement, de licences, de marketing et de réorganisation.

	<p>Le processus d'innovation a beaucoup changé du fait de la mondialisation, de l'intensification de la concurrence, de l'impact des technologies de l'information et de la communication : pour faire face aux coûts, à la complexité et aux risques encourus, les entreprises sont contraintes de se regrouper en réseaux ou de créer des alliances (parfois même entre des entreprises concurrentes), de coopérer avec des universités et des instituts de recherche, avec leurs clients et les organismes de réglementation ; le rôle des pouvoirs publics devient essentiel. L'État doit donc remplir trois missions essentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - investir dans les connaissances fondamentales, - créer des conditions propices à l'innovation des entreprises : Stabilité du cadre macro-économique, bon fonctionnement des marchés des capitaux, du travail et des biens, mise en place d'un dispositif réglementaire favorable à la concurrence et à l'innovation, aide par la formation à l'acquisition des compétences requises pour s'adapter au progrès technologique, protection des droits de propriété intellectuelle ; - améliorer le système d'innovation en favorisant les réseaux de coopération.
3	<p><i>Qooq, une tablette française s'invite à la table des ogres du numérique</i></p> <p><i>L'interview de Jean-Yves Hepp, montre que :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - peu de pays déposent de dispositifs d'aides aux jeunes entreprises innovantes aussi développés que la France (structures comme le C.I.R. Crédit Impôt Recherche) ; - les procédures pour en bénéficier sont particulièrement lourdes ; - les innovations telles que celles de TED, sont nécessaires pour garder des compétences en France. <p><i>Les raisons du succès d'Unowhy :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les produits répondent à un véritable besoin des consommateurs ; - la QOOQ, première tablette au monde six mois avant le fameux Ipad ; - le projet TED (tablette pour une éducation digitale) permet de répondre aux nouveaux besoins de l'éducation ; - une stratégie de concentration et de spécialisation sur une niche sans confrontation avec les autres acteurs du marché des tablettes (Apple, Samsung...). <p><i>Le succès du projet TED repose sur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - un travail collaboratif (l'éditeur Editis, l'Université de Poitiers, le Centre Régional de Documentation Pédagogique de l'Académie de Dijon et Logosapience) ; - une labellisation par le pôle de compétitivité Cap Digital, permettant d'accéder à l'aide du Fonds national pour la société numérique (FSN).
4	<p><i>Rapport de synthèse sur l'évolution des PME en 2013</i></p> <p>Le contexte économique des PME est caractérisé par un ralentissement de l'activité économique qui entraîne une dégradation de leur situation financière. Les PME ont une <i>dynamique d'innovation soutenue</i> puisqu'elles ont contribué aux 2/3 de la croissance des dépenses de R&D sur 2008-2010.</p> <p><i>L'innovation se fait principalement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - en interne par l'innovation organisationnelle, la R&D (18Md€ en 2011 soit les 2/3 des dépenses des entreprises, mais le nombre de brevets déposés par les PME stagne) ; - dans le cadre des écosystèmes de l'innovation (Pôles de compétitivité attractifs pour les PME car partenariats possibles avec leurs fournisseurs / 8 nouveaux membres sur 10 sont des PME). <p><i>Les PME bénéficient d'un bon soutien public :</i> principales bénéficiaires du crédit d'impôt recherche (31% des 5.2 Md€ attribués en 2011), statut fiscal de jeune entreprise innovante qui bénéficie à 550 nouvelles entreprises chaque année (réduction des coûts de personnel).</p>
5	<p><i>L'excellence française à l'honneur</i></p>

	<p>Les Trophées INPI de l'innovation récompensent des PME ayant développé une stratégie d'innovation, en s'appuyant sur l'utilisation de la propriété intellectuelle.</p> <p>Les lauréats 2013, exemples de PME ayant eu une stratégie d'innovation source de croissance et de compétitivité : Minima et ses branches de lunettes invisibles pivotantes (savoir-faire et innovation), Fermob et son mobilier extérieur (innovations techniques, process et design).</p>
6	<p><i>Les compétences clés selon Hamel et Prahalad</i></p> <p>Pour pouvoir se différencier de ses concurrents, Hamel et Prahalad (fin des années 1980) ont montré l'importance d'œuvrer sur le long terme pour acquérir les ressources et les compétences clés (distinctives) permettant à l'entreprise de pouvoir développer ses activités et d'innover.</p> <p>Ces compétences clés sont des « racines » qui permettent à l'entreprise de développer ou de consolider son avantage concurrentiel et de garantir sa compétitivité.</p>
7	<p><i>Stratégie générique pour un avantage concurrentiel (Michael Porter)</i></p> <p>Michael Porter montre que pour détenir un avantage concurrentiel sur ses concurrents, une entreprise dispose de 3 options stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - domination grâce à des coûts inférieurs à ceux des concurrents, - différenciation de ses concurrents, - concentration sur une petite partie du marché grâce à un avantage et peu de concurrence.
8	<p><i>La protection et la valorisation de l'innovation</i></p> <p>La propriété industrielle permet la protection de l'innovation. Elle récompense l'effort des innovateurs en leur donnant des droits (brevets, marques, dessins et modèles), leur permettant de diffuser leurs créations dans la société en les faisant fructifier, grâce à un monopole d'exploitation pour une période déterminée.</p> <p><i>Pourquoi protéger l'innovation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - pour obtenir un avantage concurrentiel ; - pour valoriser ses créations auprès des partenaires (financiers, commerciaux...); - pour agir contre les contrefacteurs et les pratiques déloyales (1/2 entreprise concernée, avec des risques sur l'emploi). <p>Le rôle de l'INPI est de mettre en œuvre des actions de lutte contre la contrefaçon et de contribuer au renforcement de la législation pour la protection de l'innovation.</p>
9	<p><i>L'innovation, le moteur de l'activité</i></p> <p>Pour Joseph Schumpeter, l'entrepreneur est un meneur qui entraîne ses troupes dans une aventure. Il n'invente pas, mais innove en exploitant de nouvelles sources de matières premières, en proposant de nouveaux produits, ou en élaborant une nouvelle organisation de la production. Le profit est la récompense de « l'innovateur dynamique ».</p> <p>Joseph Schumpeter montre que ces innovations ont un effet d'entraînement sur d'autres secteurs et qu'elles apparaissent « par grappes ». Ce processus de « destruction créatrice » est discontinu.</p> <p>Pour Joseph Schumpeter, le déséquilibre introduit par l'innovation est un processus normal de « rajeunissement récurrent de l'appareil de production » dans un monde capitaliste sans cesse en mouvement. »</p>
10	<p><i>Les pôles de compétitivité</i></p> <p>Les pôles de compétitivité regroupent sur un même territoire et sur une thématique ciblée, des entreprises diverses comme les PME, des laboratoires de recherche et des établissements de formation.</p> <p>L'objectif est de rassembler des talents, des idées, et les ressources financières qui leur permet-</p>

	<p>tront de s'épanouir (racines de l'écosystème dans le schéma). Les pôles de compétitivité permettent aux PME de s'investir dans des projets collaboratifs pour développer des produits et services innovants et favoriser ainsi la croissance et l'emploi (cœur de l'écosystème sur le schéma).</p>
11	<p><i>La stratégie Europe 2020 et l'accord de partenariat français</i></p> <p>L'accord de partenariat français, adopté par la commission européenne dans le cadre de la stratégie Europe 2020, vise à soutenir les PME françaises en matière de compétitivité et d'innovation (26.7 milliards sur 7 ans). Les PME françaises, qui représentent 99.8% des entreprises françaises et 48% des salariés, sont caractérisées par une faible innovation technologique.</p>

D) CONSEILS AUX CANDIDATS

La note de synthèse est un exercice exigeant, nécessitant une bonne maîtrise méthodologique qui ne peut s'acquérir que dans le cadre d'une préparation rigoureuse et régulière à l'épreuve, dans les conditions horaires de l'examen. La gestion du temps est un des éléments clef de la réussite de cette épreuve.

Il est fortement conseillé aux candidats d'annoncer et de faire apparaître dans leur copie : les définitions des mots clefs, la problématique et l'annonce du plan adopté.

Il est recommandé de faire apparaître le plan dans le développement afin de structurer les idées et les rendre cohérentes.

Les documents doivent être utilisés de façon judicieuse et exhaustive. Il est préconisé de faire référence aux documents utilisés (indiquer le numéro du document).

Le candidat doit veiller à ne jamais exprimer d'opinion personnelle, ni faire référence à des connaissances extérieures au dossier documentaire.

Le candidat doit contrôler le décompte du nombre de mots, ce dernier étant vérifié systématiquement par les correcteurs.

Le candidat doit soigner sa copie et mettre en place un temps de relecture afin de vérifier la syntaxe et l'orthographe.

Rappel des principes de base de la note de synthèse

La note de synthèse n'est pas un résumé condensé de différents articles. Le but de cette épreuve est de tirer les informations essentielles de chaque document, puis de les organiser de manière structurée dans sa copie. Dans tous les cas, il s'agit de proposer une information synthétisée, objective, directement utilisable, sur un sujet qui pose problème.

L'objectivité

Une règle fondamentale consiste à éviter la partialité qui n'est pas de mise dans une note de synthèse, quels que soient les arguments développés. Ce n'est pas un rapport personnel et il convient de ne jamais manquer à la règle de l'objectivité qui vaut neutralité.

Étapes de conception de la synthèse

1. Effectuer une lecture attentive du dossier documentaire. Extraire les éléments fondamentaux de chaque document en rapport avec le sujet posé puis hiérarchiser les idées retenues.
2. Problématiser l'idée directrice qui relie les différents documents. La formuler en préalable à l'annonce du plan en la situant dans un contexte, des enjeux.
3. Construire un plan, l'annoncer dans l'introduction puis le respecter dans le développement.
4. Articuler son argumentation en prévoyant des transitions entre parties et sous parties.

5. Éviter qu'à l'intérieur des différentes parties le propos ne se perde en détails et digressions.
6. Ne pas formuler d'opinion personnelle.
7. La conclusion (facultative) doit être concise.

II.1.3.2. Questions dans le domaine économique ou juridique

Sujet

Le candidat choisira la série de questions d'ordre économique ou d'ordre juridique, **sans possibilité de panachage, en indiquant clairement sur la copie, la nature de son choix.**

Choix N°1 : Questions économiques

- 1.1 Quelles sont les limites de la régulation par le marché ?
- 1.2 La théorie des avantages comparatifs de Ricardo suffit-elle à expliquer la spécialisation internationale ?
- 1.3 Quels sont les arguments en faveur d'un euro fort ?

Choix N°2 : Questions juridiques

- 2.1 Quel est l'objectif de la sanction en matière de pratiques anticoncurrentielles ?
- 2.2 Comment le droit permet-il de sécuriser et de pérenniser les relations contractuelles entre professionnels ?
- 2.3 La négociation collective est-elle un impératif légal ?

A. REMARQUES GENERALES

Le jury remarque d'une part que peu de copies portent sur les questions juridiques, d'autre part qu'un certain nombre de candidats n'ont traité aucune des questions économiques ou juridiques. Dans les autres cas, les questions traitées sont incomplètes ou superficielles et les réponses sont parfois hors sujet. La mauvaise gestion du temps et/ou un manque de connaissances peuvent expliquer ce constat.

Les questions sont traitées sans aucune définition des notions économiques ou juridiques.

Les réponses ne sont pas suffisamment structurées et souvent trop superficielles.

Les apports théoriques sont souvent faibles ou confus. Beaucoup de candidats ne maîtrisent pas suffisamment les références théoriques attendues.

L'analyse manque généralement de rigueur et les réponses ne sont pas toujours suffisamment argumentées. Cependant, le jury a pu constater dans certaines copies un effort de structuration.

Le jury reste néanmoins conscient du temps limité dont disposent les candidats et n'exige en conséquence pas un formalisme comparable à celui que l'on est en droit d'attendre dans une dissertation.

Le jury valorise par ailleurs les candidats qui suivent une démarche claire et logique à partir des questions en posant les définitions des notions contenues dans chaque question avant de développer l'argumentation à la question posée.

- *Concernant les questions d'économie :*

- Beaucoup de candidats ne sont pas capables de définir certains concepts de base : régulation par le marché, concurrence pure et parfaite, externalités, biens collectifs, taux de change, appréciation monétaire.
- Le raisonnement économique est parfois limité. L'argumentation n'est pas suffisamment développée et souffre d'un manque d'illustration.
- Les théories économiques sont peu connues notamment celles relatives aux nouvelles théories du commerce international par rapport aux théories traditionnelles.

- *Concernant les questions de droit :*

- Les connaissances en droit sont inégales suivant les candidats.
- Certains candidats s'éloignent des problématiques des questions et font du hors sujet.
- Les réponses sont trop souvent imprécises et les connaissances de base ne sont pas toujours maîtrisées.
- Peu de réponses sont illustrées d'exemples pertinents notamment sur les pratiques anticoncurrentielles et les sanctions de ces pratiques.
- La qualification juridique est trop superficielle et l'analyse juridique est souvent confuse.

B. CONSEILS AUX CANDIDATS

La gestion du temps restant un des enjeux majeurs de la réussite de cette épreuve, les candidats doivent veiller à répartir de façon judicieuse leur temps entre les deux parties afin de pouvoir consacrer un temps suffisant au traitement des questions d'économie ou de droit.

Le choix des questions entre l'économie et le droit doit être une décision réfléchie.

Les réponses aux questions doivent être structurées, argumentées et rédigées. Le jury attend une introduction avec une problématique et un développement exhaustif structuré. Il rappelle aussi qu'il est indispensable de définir les concepts et de contextualiser.

Les candidats doivent utiliser un vocabulaire économique et juridique approprié et précis.

La présentation et l'argumentation doivent être soignées. L'orthographe et la syntaxe doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Si en termes de contenus, les programmes de BTS constituent la référence, le niveau minimum requis est bien celui du master 1. En conséquence, il est essentiel de s'appuyer sur les ouvrages universitaires de référence ainsi que sur d'autres sources actualisées. Les concepts et définitions doivent être parfaitement connus et les mécanismes doivent être maîtrisés. Des auteurs doivent être cités quand cela est nécessaire pour appuyer une démonstration. Les candidats doivent s'entraîner pour maîtriser les fondamentaux en économie ou en droit.

C. CONCLUSION

Le jury accorde une grande importance à la maîtrise des concepts et des théories. Ces derniers se traduisent par la précision des définitions, par la rigueur des mécanismes décrits, ainsi que par la clarté de l'argumentation. En conséquence, les candidats doivent non seulement avoir des bases théoriques solides, mais aussi développer leurs compétences en termes de méthodologie (synthèse, structuration des idées, problématisation et expression écrite) pour réussir cette épreuve. Les candidats ne doivent pas privilégier la synthèse par rapport aux questions. En effet tout enseignant d'économie gestion peut être appelé à enseigner l'économie et le droit.

II.2. Composition de sciences de gestion, option « marketing »

II.2.1 Éléments statistiques

Sciences de gestion	2014	2015	2016
Moyenne (/20) (Capet)	7,03	6,95	6,90
Moyenne (/20) (Cafep)			7,04
Moyenne admissibles (/20)			9,87
Moyenne admissibles (/20)			11
Nombre de copies (Capet)	615	646	625
Nombre de copies (Cafep)			146
Note la plus haute (/20)	17	17,5	17
Note la plus basse (/20)	0	0,5	1

RÉPARTITION DES NOTES

Notes	Nombre de notes obtenues à l'épreuve	Pourcentage	Pourcentages cumulés décroissants
N >=12	80	10,4 %	100%
10 <= N < 12	97	12,6%	89,6 %
08 <= N < 10	135	17,6 %	77 %
05 <= N < 08	234	30,3 %	59,4 %
N < 05	225	29,1 %	29,1 %
Total	771	100%	

II.2.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

II.2.2.1. Définition de l'épreuve

Composition de sciences de gestion (durée : cinq heures ; coefficient 1).

L'épreuve consiste en l'étude de situations de gestion basées sur des données réelles, en vue de les analyser et de proposer des solutions. Elle mobilise les sciences de gestion dans l'option correspondante ainsi que des références au management des organisations et aux systèmes d'information de gestion.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

II. 2.2.2. Programme de l'épreuve

Sciences de gestion (extraits)

A - Programme commun à toutes les options

Les thèmes du programme de Sciences de gestion en classe de première « sciences et technologies du management et de la gestion » traités au niveau M1.

B – Programmes spécifiques à chacune des options....

3. Option marketing

- Les programmes de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management -et de la gestion » de la spécialité « mercatique » traités au niveau M1.
- Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans les référentiels des BTS « management des unités commerciales», « négociation et relation client », « commerce international » et traités au niveau M1.

II.2.3. Présentation du sujet

L'étude de cas portait cette année sur l'entreprise « La compagnie bretonne de poisson (CBP) ». Cette PME familiale située à la pointe du Finistère sur le port de Saint-Guérolé est l'une des seize dernières conserveries françaises de poissons. Prenant appui sur un outil de production moderne, un savoir-faire ancestral et des produits innovants avec des recettes pensées pour suivre les goûts des consommateurs tout en respectant la matière première, la CBP a développé 2 activités principales, le gros boîtage à destination du marché de la restauration hors domicile et le petit boîtage qui s'adresse aux particuliers. Cette dernière ne couvre que 40 % du chiffre d'affaires et la PME souhaite trouver par l'intermédiaire de ce nouveau segment un nouveau relai de croissance.

De ce contexte professionnel, les candidats sont amenés à aborder 4 dossiers traitant :

- de la stratégie de développement de la CBP sur le segment du « petit boîtage » ;
- de la participation à un salon ;
- du management du réseau de distribution ;
- d'une implantation sur le marché belge.

PISTES DE TRAITEMENT DU SUJET (qui ne sauraient, par nature, constituer un corrigé type)

DOSSIER 1 : La stratégie de développement de la CBP sur le segment du « petit boîtage »

1.1 Analysez, de manière structurée, le marché de la conserve de poisson pour en dégager ses principales tendances et ses opportunités de croissance.

Seule l'analyse du marché était demandée (par exemple une étude de l'offre, de la demande et de l'environnement était acceptée).

En outre, le diagnostic attendu devait être :

- structuré (la distinction entre éléments quantitatifs et qualitatifs pour l'offre ou la demande, le modèle PESTEL permettant d'identifier l'influence (positive ou négative) que peuvent exercer, sur l'organisation, les facteurs macro-environnementaux) ;
- argumenté (les caractéristiques doivent être interprétées).

1.2 Réalisez le diagnostic marketing de la Compagnie Bretonne du Poisson.

Faire un diagnostic marketing, c'est analyser la position de l'entreprise et de ses produits sur les différents marchés où elle opère ainsi que l'adéquation de son marketing à ces mêmes mar-

chés. L'analyse interne porte donc sur la politique marketing menée jusqu'à ce jour par la CBP en cherchant à identifier les forces et les faiblesses de la marque.

1.3 **Concluez sur les orientations à suivre par l'entreprise pour développer son activité petit boîtage.**

Sur la base des analyses externe et interne effectuées précédemment,

Les orientations à suivre par la CBP nécessitent d'être justifiées, pas simplement décrites. Elles pouvaient mettre en exergue l'intérêt de :

- maintenir un positionnement haut de gamme du « petit boîtage » ;
- « diversifier » le réseau de vente (national et international) ;
- multiplier les référencements et / ou la création de boutiques de vente directe ;
- développer la communication.

DOSSIER 2 : La participation à un salon

2.1 **Après avoir comparé les deux salons, choisissez celui auquel La Compagnie Bretonne du Poisson devrait participer et justifiez votre choix.**

Cette question comporte deux temps qui doivent être clairement distingués.

Le premier a pour objectif de déterminer les intérêts et les limites de chaque salon tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

Une présentation sous forme de tableau facilite la lecture et la compréhension.

Dans un second temps, la conclusion devait mettre en exergue le salon dont la participation semblait la plus pertinente pour la CBP. Le choix devait être justifié.

Par exemple : le salon bruxellois semblait correspondre davantage aux objectifs commerciaux de l'entreprise que le salon lillois. Cependant, la taille de l'entreprise, ses capacités financières, commerciales et ses contraintes en termes de management rendent plus crédible le choix du salon Envies Culinaires car :

- le carnet de commandes doit être cohérent avec les capacités de production de la conserverie
- la mobilisation des commerciaux serait trop importante durant 16 jours, d'autant que d'autres salons peuvent intervenir sur la même période ; l'équipe étant restreinte, ils ne pourraient pas y participer....

La conserverie pourrait donc louer, cette année, un stand sur le salon lillois et envisager dans les prochaines années – en fonction des opportunités des marchés du nord de l'Europe - de participer au Salon de l'Alimentation à Bruxelles...

2.2 **Établissez le budget prévisionnel lié à la participation de la Compagnie Bretonne du Poisson au salon choisi.**

N.B. : Le détail des calculs doit apparaître pour permettre d'évaluer la démarche.

2.3 **Construisez un argumentaire structuré, fondé sur quatre arguments, pour convaincre les visiteurs d'acquiescer le coffret proposé. Envisagez trois objections et prévoyez leur traitement.**

Cette question comporte de nouveau deux parties qui doivent être clairement distinguées.

La première mettait en avant la construction d'un argumentaire de vente du « coffret promotionnel » à destination des animateurs de la CBP et prenait appui sur une structure de type CAP (Caractéristiques, Avantages, Preuves) :

- la **Caractéristique** est l'argument de vente ;
- l'**Avantage** est le besoin auquel l'argument répond ;
- la **Preuve** sert à valider et authentifier les dires.

La seconde partie avait pour objectif d'exprimer les objections potentielles des clients notamment pour ce qui concerne le produit, le prix, la distribution... et de présenter les traitements liés.

2.4 Sachant que l'élasticité de la demande par rapport au prix s'élève à -2, justifiez, par des calculs appropriés, la pertinence de l'offre tarifaire salon.

Cette question mobilise des connaissances sur le prix. Une nouvelle fois, le détail des calculs est indispensable.

DOSSIER 3 : Le management du réseau de distribution

3.1) Identifiez les raisons qui rendent la gestion de son réseau de distribution complexe.

Cette question nécessite de mettre en exergue les éléments explicitant les difficultés auxquelles la CBP pouvait être confrontée eu égard à l'éloignement des différents lieux de distribution et des diverses formes de distribution mobilisées.

3.2 Formulez, à destination de Sten Furic, des recommandations visant à rendre le réseau de distribution de la Compagnie Bretonne du Poisson plus performant.

Les recommandations doivent porter sur le fait que l'entreprise doit assurer une cohésion :

- de l'équipe entre le siège et les points de vente directe ;
- entre les différents canaux de distribution (revendeurs et managers des points de vente directe), n'ayant ni les mêmes objectifs ni les mêmes moyens d'appliquer la politique commerciale du siège ;
- au niveau national et international ;

À ce titre, la CBP doit être capable de faire remonter l'information rapidement des différents canaux de distribution (nationaux et internationaux) afin de mieux connaître et appréhender le marché et ses évolutions : tendances futures ; différences de consommation régionales, internationales.

Il était donc demandé de proposer des recommandations qui mobilisaient différents moyens (humains, techniques, organisationnels...) afin d'assurer cette cohésion au sein du réseau de distribution.

3.1 Déterminez des indicateurs pertinents à retenir pour construire un tableau de bord de pilotage de la performance du réseau de distribution de l'entreprise.

La détermination d'indicateurs permettant aux responsables de la CBP est demandée. À ce titre, il était nécessaire de fournir différentes clefs de pilotage de la performance du réseau de distribution de l'entreprise (quantitatives et qualitatives).

DOSSIER 4 : L'implantation sur le marché belge

1.1) Après avoir identifié les risques qu'encourt La Compagnie Bretonne du Poisson en exportant vers le marché belge, proposez des moyens de les éviter.

Cette question mobilise des connaissances de commerce international. Une présentation sous forme de tableau facilite la lecture et la compréhension.

1.2) Déterminez le prix de vente consommateur en euros d'une boîte de sardines distribuée par un revendeur belge. Concluez.

Le détail des calculs est indispensable.

La conclusion faisait apparaître que le prix d'une boîte de sardine sur le marché belge est légèrement supérieur à celui du concurrent à savoir 4,75 €. Néanmoins, une justification pouvait être avancée par le positionnement haut de gamme de la CBP soulignant de la part du candidat une bonne compréhension du contexte professionnel.

1.3) Après avoir analysé et comparé ces deux possibilités, proposez, en la justifiant, une solution pertinente à Sten Furic.

Cette question a pour objectif d'analyser deux stratégies d'accès à un marché étranger. Que se soit de référencer ses produits dans des épiceries haut de gamme ou d'implanter un point de vente à

Bruxelles, la réponse doit proposer de manière structurée une comparaison des intérêts et des limites de chacune des deux solutions.

II.2.4. Commentaires du jury

II.2.4.1. Sur le fond

Premier dossier :

Certains candidats ont consacré un temps important à ce dossier au risque de ne pas terminer le travail proposé. Le diagnostic est souvent peu abouti, se limitant à une liste de caractéristiques, qui pourraient être aussi bien considérées comme des forces que comme des faiblesses. La structure est parfois trop sommaire et se cantonne à une présentation des éléments sous forme de liste (effet catalogue) sans recherche d'analyse. Enfin, des confusions ont été constatées entre les notions de diagnostic marketing et de plan de marchéage. Néanmoins, quelques candidats ont su mobiliser des grilles d'analyse (en citant par exemple des auteurs tels que M. Porter).

Deuxième dossier :

Beaucoup de réponses restent trop superficielles. Le jury a regretté l'orientation prise par de nombreux candidats à fournir des réponses issues de la paraphrase des annexes. De plus, la confusion entre analyse et proposition est trop récurrente et les propositions effectuées sont souvent peu opérationnelles. Les questions d'analyse quantitatives qui mobilisaient les concepts d'élasticité et de budget prévisionnel n'ont été que très rarement traitées par les candidats. Ces notions font partie du socle fondamental de connaissances d'un professeur dispensant des enseignants en mercatique.

Troisième dossier :

Les réponses données sont très générales et peu structurées. La question portant sur le management de réseau a souvent été mal comprise attestant d'une maîtrise approximative de la part des candidats de ce concept clef.

Quatrième dossier :

Cette partie a été quelquefois négligée, ce qui semble dénoter une mauvaise gestion du temps par les candidats. Les capacités calculatoires n'ont pas toujours été mobilisées de manière pertinente aboutissant à la mise en œuvre d'une démarche et des résultats erronés.

De façon générale, il est regrettable que :

- les questions ne soient pas toujours bien lues (réponses partielles ou hors sujet) ;
- les candidats se limitent à reprendre les éléments figurant dans les annexes sans les analyser ;
- les réponses données ne soient pas davantage structurées, justifiées et argumentées ;
- certaines parties aient été traitées partiellement, voire pas du tout ;
- beaucoup de candidats ne maîtrisent pas suffisamment les méthodes et les outils leur permettant d'effectuer les analyses nécessaires (diagnostic, argumentaire, outils de gestion, techniques du commerce international, marchéage...).

Au final, de trop nombreux candidats affichent des lacunes importantes aussi bien en termes de méthodologie qu'au niveau des concepts, pourtant fondamentaux. Cela est particulièrement gênant pour des candidats se présentant au CAPET d'économie-gestion.

II.2.4.2. Sur la forme

La profession d'enseignant requiert un certain nombre d'aptitudes que le jury a tenu à valoriser :

- la clarté de la présentation de la copie ;
- la logique de la démonstration et des explications ;
- la maîtrise de la langue française, de l'orthographe et de la syntaxe.

Ces qualités peuvent être observées dans certaines copies bien présentées :

- des présentations sous forme de tableaux sont utilisées opportunément afin de rendre la structure plus apparente ;
- les réponses sont rédigées et argumentées ;

- les arguments destinés à répondre avec précision à la question posée sont organisés de façon rigoureuse.

Cependant, le jury déplore :

- l'absence de structuration, de clarté et de précision du propos et de maîtrise de la langue française ;
- le manque de soin de certaines copies dont l'écriture est parfois illisible ;
- des questions parfois traitées dans le désordre, sans numérotation, ou regroupées ;
- une orthographe médiocre voire déplorable pour certaines copies.

II.2.5. Conseils aux candidats

II.2.5.1 Conseils portant sur le fond

Le candidat doit être capable :

- d'analyser et interpréter une situation organisationnelle dans son contexte ;
- de repérer et d'analyser les verbes d'action utilisés dans le questionnement ;
- de maîtriser les concepts, les outils et les démarches requis pour résoudre un problème de gestion en prenant en compte les contraintes internes et externes à l'organisation étudiée ;
- de justifier les choix méthodologiques, apprécier leur impact sur les résultats obtenus, démontrer une prise de recul quant à la mise en œuvre des démarches ;
- de mettre en perspective les problèmes traités et les résultats obtenus dans un cadre temporel, organisationnel et sociétal global.

Le candidat doit par ailleurs :

- maîtriser et mobiliser tous les champs de connaissances théoriques des sciences de gestion, du management des organisations et des systèmes d'information de gestion ;
- prendre du recul et analyser les problématiques dans leur dimension professionnelle ;
- bien cerner les questions posées et la documentation fournie pour éviter le hors sujet ;
- éviter la « récitation » de cours sans réelle adaptation à la question posée ;
- identifier les différents niveaux d'analyse du cas ;
- s'efforcer d'effectuer les calculs demandés, pertinents pour illustrer et argumenter (calculs et commentaires) ;
- présenter des réponses structurées et en lien avec la réalité professionnelle ;
- utiliser un vocabulaire technique et adapté ;
- citer et exploiter les auteurs à bon escient (les références ne sont pas toujours citées de manière opportune) ;
- adapter ses réponses au contexte du sujet ;
- éviter l'énumération des éléments donnés dans les annexes mais privilégier une approche analytique.

II.2.5.2 Conseils portant sur la forme

Les candidats doivent s'efforcer de suivre les conseils suivants :

- l'introduction, les transitions et les conclusions ne sont pas exigées. Cependant, elles peuvent servir la structuration du propos, à condition de rester succinctes ;
- la gestion du temps doit être considérée comme essentielle afin de traiter la totalité des questions du sujet ;
- la présentation de la copie doit être soignée (aérer la copie, numéroter les pages et les questions clairement) ;
- l'écriture doit rester lisible, y compris en fin de devoir ;
- la paraphrase doit être proscrite, même si quelques citations présentées entre des guillemets peuvent être opportunes ;
- l'orthographe et la syntaxe doivent être soignées (éviter les abréviations, favoriser un style concis, des phrases complètes, un registre de langue relativement soutenu...) ;
- les réponses doivent être structurées, et ce, de manière apparente, en mettant en évidence les éléments essentiels du raisonnement (soulignement des mots clés, présentation sous forme de tableau, titres et sous-titres...) ;
- l'usage des tableaux, souvent utile à la structuration du propos, ne doit pas occulter la nécessité de justifier ses affirmations et d'argumenter ses réponses.

II.2.5.3. Conseils généraux

Pour réussir cette épreuve, le candidat doit :

- analyser et s'appropriier les programmes des classes de première et terminale STMG ainsi que les référentiels des BTS du secteur commercial (MUC, NRC mais aussi CI) ;
- lire attentivement le contexte, les mises en situation et les annexes pour appréhender et s'imprégner de l'environnement stratégique et mercatique du sujet afin de mieux répondre au questionnement ;
- après une première lecture, avoir une vision globale des travaux à réaliser afin d'apprécier le temps à y consacrer ;
- apprendre à gérer son temps afin de traiter de façon efficace tous les travaux demandés ;
- pour chaque dossier, bien repérer les annexes nécessaires à une étude approfondie. Il convient d'exploiter la documentation jointe en sélectionnant les informations pertinentes ;
- rechercher les mots-clés, les comprendre avant de répondre aux questions ;
- adapter les apports théoriques au contexte de l'entreprise ;
- approfondir, justifier, argumenter les réponses ;
- contrôler la fiabilité et la vraisemblance des résultats ;
- faire preuve de qualités rédactionnelles, de rigueur et soigner l'expression écrite, la syntaxe, la grammaire, et la graphie, prérequis nécessaires au métier d'enseignant.

II.2.6. Conclusion

La réussite à cette épreuve nécessite des connaissances solides dans le domaine de l'économie, du droit, du management des organisations et du marketing. La dimension didactique et pédagogique doit être aussi présente à toutes les étapes de la démarche de résolution du problème proposé. Cette dimension didactique et pédagogique se traduit par la clarté des explications, la cohérence des argumentations, la progressivité des notions abordées. Une préparation sérieuse passe par l'appropriation des démarches spécifiques à l'enseignement technologique, dont l'étude de cas est une composante importante. Elle suppose des capacités de transposition des situations vécues ou observées en entreprise dans le domaine de la formation initiale ou continue. Un entraînement à la résolution des études de cas proposées à divers niveaux peut contribuer aussi à la réussite au concours.

III. Épreuves d'admission.

Les épreuves d'admission évaluent la capacité du candidat à élaborer une activité pédagogique à destination des élèves, à investir une situation d'enseignement en tant que futur professeur et à maîtriser des gestes techniques et professionnels. Le principe de l'évaluation des candidats sur leur capacité à transmettre et faire partager les valeurs et principes de la République ainsi que l'ensemble des dispositions de la Charte de laïcité a été renforcé depuis la session 2015 : des éléments de contexte des situations professionnelles fournies aux candidats dans le cadre de l'épreuve de mise en situation professionnelle ainsi que les questions posées lors de l'entretien dans le cadre de l'épreuve sur dossier avaient ainsi, entre autres, pour objectifs de mesurer la perception par les candidats des enjeux des pratiques de laïcité et de citoyenneté dans le cadre de leur futur métier.

III.3. Épreuve de mise en situation professionnelle

III.3.1 Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, **sur l'économie, le droit ou le management des organisations**. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que les éléments de contexte relatifs aux élèves.

III.3.2 Déroulement de l'épreuve

Le candidat prépare sa séquence pédagogique en loge durant 3 heures.

Sa prestation orale devant le jury se déroule en deux temps :

- 30 minutes maximum d'exposé ininterrompu de sa séquence pédagogique,
- 30 minutes d'entretien avec le jury pendant lequel le candidat est interrogé sur sa démarche, ses choix pédagogiques et sur certains points de sa présentation.

Le candidat est évalué sur sa **professionnalité**, c'est-à-dire sur sa capacité à appréhender des situations professionnelles, à établir une transposition didactique et pédagogique adaptée au public et au niveau de classe, à prendre du recul, à proposer une évaluation, à travailler en équipe (collaboration avec les membres de l'équipe pédagogique), à prendre en compte les contraintes de fonctionnement de l'établissement et sur sa capacité à transmettre les valeurs de la République. .

III.3.2.1 Éléments statistiques.

Épreuve de mise en situation professionnelle	2015	2016
Nombre de candidats présents (Capet)	184	156
Nombre de candidats présents (Cafep)		20
Note la plus haute (/20)	1	1
Note la plus basse (/20)	20	20
Moyenne (/20) (Capet)	10,5	10,54
Moyenne (/20) (Cafep)		12,30
Moyenne des admis (/20) (Capet)		13,88
Moyenne des admis (/20) (Cafep)		15,13

III.3.2.2. Rappels sur le déroulement de l'épreuve

A. Définition de l'épreuve

Durée de préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure (présentation : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient : 2.

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

B. Déroulement de la préparation

En fonction du choix effectué par le candidat avant le démarrage de la préparation, un sujet de droit, d'économie ou de management lui est remis. Le sujet précise explicitement le thème et le niveau de la séquence pédagogique attendue, ainsi que le contexte dans lequel se déroulera cette séquence (par exemple nature de l'établissement, nombre d'élèves, place de la séquence dans le déroulement de l'année, possibilité d'accès à des postes informatiques, etc.).

Au cours des trois heures de préparation, le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de références et des manuels scolaires). Il peut aussi utiliser son propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome, à l'exclusion de toute fonction de communication.

La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection n'est pas assurée, de même que sa compatibilité avec l'équipement personnel de la candidate ou du candidat.

C. Observations des membres du jury concernant le déroulement de l'épreuve

Les membres du jury ont pu observer qu'en général les candidats s'étaient préparés à l'épreuve du concours avec sérieux.

Préparation de l'épreuve par les candidats

La majorité des candidats ont apporté les référentiels ou les programmes des différents niveaux de formation. Certains candidats ont exploité leur temps en loge de manière efficiente en complétant des outils et des supports de communication qu'ils avaient au préalable élaborés afin de structurer la présentation de leur démarche pédagogique. D'autres, cependant, se perdent dans des fiches de préparation pré-formatées, pas forcément adaptées, qui peuvent nuire au sens et à la cohérence globale. Alors que l'on constate une uniformisation de ce type de documents, il est important d'alerter les candidats sur le risque que ces supports les enferment dans une démarche trop standardisée, peu propice à l'expression de leur créativité.

Déroulement de l'épreuve

a) L'exposé

- sur la forme

La présentation du cursus du candidat qui est parfois faite empiète sur le temps d'exposé et n'est pas valorisée en elle-même.

Par ailleurs, il est important de noter que c'est la démarche suivie davantage que le cours qui doit être présentée par le candidat. Ce dernier doit exposer le cheminement intellectuel qui l'a conduit à opérer certains choix didactiques et pédagogiques.

La majorité des candidats respecte le temps imparti. Certains cependant ne maîtrisent pas bien la gestion du temps : soit la durée de l'exposé est d'à peine 15 minutes, soit au contraire les membres du jury sont contraints d'interrompre le candidat. Il ressort qu'un exposé concis, s'il est complet, est préférable à un exposé interrompu faute de temps, par le jury.

L'exigence de structuration de l'exposé oral est le plus souvent respectée. Cependant, cette structuration peut sembler superficielle lorsqu'elle est déterminée à l'avance par une trame standard. Lorsque ces « plans types » sont combinés à l'utilisation trop systématique d'un manuel, cela ne fait pas illusion : la justification de la démarche devient artificielle voire impossible pour le candidat.

Certains candidats ont une élocution trop rapide. D'autres révèlent des insuffisances syntaxiques à l'oral, ou ne s'astreignent pas suffisamment à l'obligation d'un langage soutenu. Cela peut gêner la transmission des connaissances et d'une posture adaptée, auprès des élèves ou étudiants.

- Sur le fond

Les intentions pédagogiques font en général l'objet d'une volonté affichée de justification. Pourtant, dans de nombreux cas, celles-ci ne sont pas suffisamment approfondies sur le fond et ne reposent pas toujours sur une analyse précise et exhaustive du contexte. Certains concepts pédagogiques sont annoncés plus que réellement maîtrisés. On peut citer par exemple la démarche : observation, activité, conceptualisation ou encore les différentes formes d'évaluation. Le jury attend du candidat une réflexion personnelle étayée par des concepts pédagogiques maîtrisés....

Le sens de la démarche n'apparaît donc pas toujours. Une suite de documents et de questions ne remplace pas une démarche pédagogique et didactique construite. De même, le fait de consacrer une première partie à la paraphrase de la description du contexte, donnée dans le sujet, ne garantit pas que ce même contexte soit réellement pris en considération par la suite. Dans la mesure où les contextes proposés dans les sujets ont une dimension nécessairement spéculative, il pourrait être intéressant pour les candidats de poser plusieurs hypothèses préalables à la recherche de solutions. L'attitude inverse peut amener à s'enfermer dans des certitudes et des représentations maladroitement.

Les transversalités sont évoquées de manière très artificielle. Elles sont trop peu mises en relation avec le contexte.

Si les savoirs sont pour certains candidats convenablement maîtrisés, il est à regretter que pour d'autres les connaissances théoriques de base soient insuffisantes ou que les notions fondamentales ne soient pas vraiment maîtrisées. Des lacunes sont notamment constatées concernant les modalités d'épreuves certificatives, et le fonctionnement du système éducatif.

La maîtrise des notions est fondamentale tant sur le plan disciplinaire que pédagogique. La confusion entre la définition et la synthèse, ou la non-maîtrise d'une notion citée en pré-requis de la leçon, ne sont pas acceptables. La maîtrise du fond est un préalable indispensable à la transmission des connaissances.

L'évaluation reste le parent pauvre dans les préparations de séquence. Les propositions dans ce domaine ne sont pas suffisamment précisées et reliées à la didactique déployée par ailleurs. La remédiation reste trop rare, et les enjeux de différenciation et de régulation des apprentissages sont trop peu pris en compte.

Un ordinateur peut être utilisé pour présenter la séquence pédagogique s'il est mis au service de la communication. Son utilisation ne doit en aucun cas être systématisée. Les solutions numériques mobilisées doivent rester simples afin de prévenir les dysfonctionnements éventuels. Une présentation sur papier, rigoureuse, adaptée et construite, peut constituer un très bon outil de communication.

Il semble que certains supports attractifs pour les élèves/étudiants soient connus par les candidats et pourtant peu mobilisés dans les préparations de séquence. Le jury les invite à ne pas renoncer à la mobilisation d'un support numérique qui serait inaccessible lors de l'épreuve orale : ce document/support peut, en effet, être correctement présenté au travers d'une description précise et d'une ébauche visuelle.

La diffusion de tout ou partie d'un support vidéo est par ailleurs inutile et chronophage. Il est préférable que le candidat précise son contenu et l'intérêt de son exploitation dans la séquence pédagogique, et qu'il propose une grille d'analyse aux élèves.

Enfin, il est important que la mobilisation des supports numériques soit justifiée par d'autres arguments que le fait de récompenser, ou de faire plaisir aux élèves/étudiants.

L'utilisation de manuels pallie souvent l'impossibilité de se connecter à Internet pendant le temps de préparation, ce qui est compréhensible. Cependant, s'il est possible de sélectionner un ou deux documents dans un ouvrage, il est indispensable de bâtir un questionnement et une trame de séquence personnels. D'autre part le manuel ne saurait être le seul support pédagogique envisagé.

Si un découpage précis du temps consacré à chaque activité est le plus souvent proposé dans la présentation des séquences, la difficulté à rester réaliste par rapport au contexte, ainsi que la minimisation de certaines difficultés, témoignent encore d'un manque de recul important de la part de nombreux candidats.

Les fautes de syntaxe, d'orthographe ou de grammaire sont à proscrire dans les documents de présentation de la séquence, quelle que soit leur forme.

b) L'entretien

Certains entretiens sont très constructifs et d'un excellent niveau de réflexion pédagogique.

On note que les qualités d'écoute manifestées par certains candidats sont déterminantes dans la richesse de cet entretien.

Cependant, plusieurs écueils sont à éviter :

- Certains candidats, en restant attachés à leurs représentations personnelles de départ, ne témoignent pas d'une ouverture d'esprit suffisante. Ils ne profitent alors pas des opportunités offertes par le questionnement du jury.
- Si la bienveillance est nécessaire auprès des élèves/étudiants, il ne faudrait pas oublier que les professeurs doivent incarner une certaine autorité. L'idéalisation de la relation avec les élèves doit être évitée.
- Quelques candidats ont des difficultés à gérer leur stress, ce qui peut affecter la qualité de la communication. À l'inverse, d'autres réussissent à dépasser cette contrainte et à témoigner de leur enthousiasme pour le métier. Cela valorise leur prestation.

c) Conclusion

- Les prestations qui ne sont pas satisfaisantes se limitent à une présentation de séquence sans que soient explicités et justifiés les méthodes, les intentions et les choix pédagogiques. Les ressources présentées sont parfois insuffisamment exploitées. Les transversalités avec les autres matières sont parfois trop sommairement évoquées, voire carrément omises.
- Globalement, le jury apprécie les exposés clairement structurés et argumentés. Ces exposés doivent répondre à l'ensemble des attentes de l'épreuve : définition des objectifs pédagogiques, place de la séquence dans la progression pédagogique, déroulement envisagé de la séquence, supports et outils utilisés (notamment numériques), propositions affinées en matière d'évaluation, transversalités possibles avec les autres enseignements.
- La promotion des valeurs de la république suppose une réflexion personnelle préalable nourrie, afin que le professeur puisse intégrer plus naturellement ces valeurs dans sa pratique pédagogique.

3.4. Recommandations aux candidats

- Les candidats doivent bien connaître les référentiels et les programmes, ainsi que les savoirs et les compétences associés. Ils doivent aussi connaître les épreuves de certification, ainsi que l'ensemble des règles de fonctionnement du système éducatif. De même, les candidats doivent se tenir informés de l'actualité et veiller à actualiser régulièrement leurs connaissances.
- Une excellente maîtrise de la langue française est indispensable : il est fondamental de soigner la syntaxe et d'éviter les expressions familières.
- Les candidats doivent rester concentrés sur l'objectif de présentation de leur séquence et éviter de perdre du temps à présenter leur parcours personnel.
- L'observation de classes de niveaux différents et les échanges avec les membres des équipes pédagogiques, permettent de mieux appréhender la nécessaire diversité des choix pédagogiques et les différentes modalités d'organisation du travail de la classe.
- Les candidats avec une expérience professionnelle peuvent la mettre à profit dans l'exploitation de leur séquence si cela est pertinent. Une expérience d'enseignement qui ne correspond pas au contexte du sujet, doit impérativement être transposée.
- Chaque élément du contexte doit faire l'objet d'une analyse fine. La diversité des profils d'élèves doit impérativement être considérée afin de permettre qu'une différenciation des apprentissages sous-tende l'ensemble des propositions didactiques et pédagogiques.
- Les transversalités doivent être abordées de manière plus concrète en mettant en valeur le travail collaboratif de l'équipe pédagogique. Les candidats peuvent par exemple proposer des exemples de mises en situation transversales et être capables de les expliciter.
- Les candidats doivent faire preuve de recul lorsqu'ils font le choix de recourir à un ou plusieurs manuels dans leur préparation de séquence. S'ils offrent un accès aisé à certains documents de référence, ils ne doivent en aucun cas se substituer à la réflexion du candidat.
- Tous les éléments de la séquence proposée doivent s'imbriquer de manière à offrir une cohérence globale, limpide pour les élèves, et donc pour le jury.
- La deuxième partie de l'épreuve consiste en un entretien. Il faut donc se préparer à partager une réflexion avec le jury, ce qui suppose une analyse critique. Il est donc important de veiller à pratiquer une écoute active, à adopter une posture réflexive ainsi qu'à développer des arguments pertinents et convainquant.
- Les candidats doivent faire preuve de curiosité, de créativité et d'ouverture d'esprit. L'exercice au quotidien du métier d'enseignant implique une certaine agilité.
- Il est vivement conseillé au candidat de suivre une préparation sérieuse et de se soumettre à des entraînements.

III.4. Épreuve sur dossier

III.4.1. Présentation de l'épreuve sur dossier

Durée de l'épreuve :

- Durée de préparation : deux heures ;
- Durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) ;
- Coefficient : 2.

Modalités de l'épreuve :

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société). En effet, l'évaluation de l'aptitude des futurs enseignants à transmettre les valeurs et les principes de la République et à s'approprier la dimension civique de leur enseignement trouve plus particulièrement sa place dans le cadre de l'épreuve sur dossier.

Aucune réponse type n'est attendue aux questions posées. La commission d'interrogation évalue la qualité de la réflexion personnelle du candidat, ainsi que sa compréhension du fonctionnement d'un établissement scolaire et son adhésion aux valeurs de la République et à la charte de laïcité.

III.4.2 Éléments statistiques

Épreuve sur dossier	2015	2016
Nombre de candidats admissibles (Capet)	190	171
Nombre de candidats admissibles (Cafep)		21
Nombre de candidats présents (Capet)	184	154
Nombre de candidats présents (Cafep)		19
Note la plus haute (/20)	1	1
Note la plus basse (/20)	20	20
Moyenne (/20) (Capet)	10,7	11,03
Moyenne (/20) (Cafep)		12
Moyenne des admis (/20) (Capet)		14,39
Moyenne des admis (/20) (Cafep)		14,25

II.4.3 Observations des membres du jury

- **Le déroulement de l'épreuve**

Concernant le déroulement de l'épreuve, la plupart des candidats n'exploitent pas le temps de 30 minutes qui leur est proposé, la durée moyenne des exposés étant de 20 minutes.

Les exposés sont convenablement structurés dans l'ensemble et la communication orale globalement maîtrisée. Les membres du jury attirent l'attention sur le fait que quelques candidats ont une attitude inappropriée pour un entretien de recrutement (trop de décontraction, registre de langue peu soutenu ou tenue inadaptée).

- **Les objectifs de l'épreuve**

Les objectifs de l'épreuve sont encore trop souvent mal compris par un nombre significatif de candidats.

- Certains candidats proposent des ressources (textes, graphiques...) sans préciser leur exploitation pédagogique. D'autres présentent des ressources brutes sans faire les adaptations nécessaires à leur exploitation pédagogique ou avec un questionnement inadapté au regard des objectifs visés.
- D'autres ont des difficultés à faire le lien entre les ressources présentées et les points du référentiel à traiter proposés dans le sujet.
- De nombreux candidats présentent une séquence pédagogique, ce qui ne correspond pas aux attentes de l'épreuve.

- **L'importance de la composition du dossier**

Le dossier n'est pas évalué en tant que tel mais sert de support à l'élaboration du sujet par le jury. Sa composition, d'environ 10 pages (hors annexes), conditionne la possibilité pour le jury de proposer un sujet accessible pour le candidat et conforme aux attentes de l'épreuve.

La plupart des candidats ont respecté la contrainte de dix pages hors annexes, évité les fautes d'orthographe et proposé un contexte mercatique et commercial pertinent.

Néanmoins, quelques dossiers rendent difficiles une transposition didactique pour les motifs suivants : dossiers pauvres en contenu, dossiers portant sur un contexte difficilement accessible aux élèves, dossiers portant sur une thématique trop spécifique limitant la diversité du champ des transpositions didactiques.

La composition des dossiers est un point d'appui important pour proposer une bonne exploitation didactique du contexte organisationnel que les candidats ont choisi. Ceux qui ont bien réussi l'épreuve se sont appuyés sur des dossiers riches et des annexes exploitables.

Par contre, certains candidats restent trop souvent prisonniers de la problématique de leur dossier et ont des difficultés à sélectionner les informations pertinentes pour répondre au sujet proposé.

- **La transposition didactique**

Concernant la production de la ressource pédagogique ou du support d'évaluation, si quelques candidats ont fait des propositions de grande qualité, d'autres ont eu des difficultés à respecter le cadre du sujet qui leur était soumis (thème à traiter, niveau et type de classe, conditions d'enseignement). Dès lors, les ressources pédagogiques produites ont été peu pertinentes. Les membres du jury ont apprécié les propositions approfondies et correctement justifiées.

Les candidats ne présentent trop souvent qu'une exploitation pédagogique d'un ensemble de documents sans la replacer dans une progression annuelle, ni à l'intérieur d'une séquence plus globale (TD, cours, évaluation,...). De plus, la durée allouée au travail demandé est trop peu souvent présentée par les candidats.

Le candidat doit préciser les objectifs pédagogiques liés à l'utilisation de ses supports.

- **La maîtrise des connaissances**

Pour un certain nombre de candidats, le jury constate une méconnaissance des référentiels et des lacunes importantes sur des connaissances de base liées à la spécialité, ce qui nuit à la didactisation.

Si les candidats ont une connaissance inégale des institutions et du système éducatif, certains ont réfléchi aux valeurs de ces institutions et notamment celles de la République.
D'autres ont parfois mal appréhendé les valeurs élémentaires de la République (citoyenneté, nationalité,...).

III.4.4 Les conseils du jury

- **La composition du dossier**

Pour répondre au sujet posé par le jury, le candidat doit, pendant sa préparation, choisir dans son dossier le ou les éléments qu'il souhaite exploiter, justifier ses choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier si besoin d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

Il est donc souhaitable que le dossier mette en valeur une ou des problématiques claires de l'organisation observée, avec une sélection de documents qui permette de traiter cette problématique.

Le dossier servant de support à l'épreuve doit permettre la création, par le candidat, de ressources pédagogiques et de supports d'évaluation diversifiés et pertinents pendant son temps de préparation. Le candidat doit prévoir des parties ou annexes exploitables dans le cadre d'une situation pédagogique.

Ainsi, il n'est pas demandé aux candidats de présenter une séquence pédagogique à travers son dossier.

Il est aussi conseillé aux candidats de ne pas restreindre leur dossier à une utilisation exclusive sur un thème donné.

- **L'exposé du candidat à partir du dossier (30 mn)**

- Le jury conseille aux candidats de se présenter très rapidement (moins de 5 minutes).
- La présentation de l'exposé doit être structurée et le plan annoncé.
- Le candidat doit mieux exploiter le temps imparti à l'exposé, notamment en tirant pleinement parti des 30 minutes allouées à l'exposé.
- Il doit adopter une communication dynamique.
- Il doit faire le lien entre la situation de l'entreprise et les concepts à aborder proposés par le sujet.
- Il est absolument nécessaire que le candidat consacre la majeure partie de cet exposé à la transposition didactique qu'il propose.
- Le candidat devra être particulièrement attentif à l'extrait du référentiel fourni pour didactiser sa situation.
- Le candidat peut faire le choix en le justifiant, de ne pas traiter tous les savoirs ou compétences proposés, notamment s'il estime qu'ils ne correspondent pas aux éléments de son dossier.

Le candidat ne doit pas hésiter à évoquer des ressources complémentaires qu'il pourrait utiliser.

Rappel aux candidats : aucun élément ressource, autre que ceux créés par le candidat pendant le temps de composition ou contenus dans le dossier n'est accepté. La limite d'une dizaine de pages doit être respectée.

- **L'entretien (30 mn)**

Les membres du jury conseillent aux candidats **une meilleure écoute et prise en compte des questions posées**. Il est également nécessaire de faire **preuve de conviction** et d'**argumenter** ses réponses.

Les candidats doivent être capables de développer **leurs connaissances** sur plusieurs thèmes :

- Les quatre référentiels sur lesquels porte le programme pour mieux aborder les transversalités et effectuer les prolongements nécessaires à leur didactisation.
- Les notions fondamentales de l'option choisie, le candidat devra être capable d'ouverture par rapport aux notions abordées dans son dossier.
- Les institutions et le système éducatif (notamment le rôle des différents acteurs).

Les candidats seront amenés à **approfondir et préciser** leurs propositions, à les **justifier** au regard des points du référentiel à traiter, des besoins et acquis des élèves et des objectifs que le candidat s'est lui-même fixé. Les candidats devront alors faire preuve du recul nécessaire pour **réagir et améliorer** leurs propositions. De même ils devront être conscients de l'importance du respect des principes fondamentaux de la République et de la Charte de la Laïcité au sein de l'Ecole.

ANNEXES

Annexe 1 : Définition des épreuves

Textes de référence : arrêté du 19/04/2013 modifié par l'arrêté du 24/07/2013

A. — Épreuves d'admissibilité

1° Composition de sciences de gestion.

L'épreuve consiste en l'étude de situations de gestion basées sur des données réelles, en vue de les analyser et de proposer des solutions. Elle mobilise les sciences de gestion dans l'option correspondante ainsi que des références au management des organisations et aux systèmes d'information de gestion. Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

2° Épreuve de synthèse.

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et à leurs prolongements économiques et juridiques.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

Elle comporte deux parties :

- une synthèse à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations ;

- une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. Le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou à l'autre de ces domaines.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

B. — Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

1° Épreuve de mise en situation professionnelle.

Durée de préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure (présentation : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient : 2.

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

2° Épreuve d'entretien à partir d'un dossier.

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient : 2.

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Annexe 2 : Programme du concours

Session 2016

Options :

- Communication, organisation et gestion des ressources humaines
- Comptabilité et finance
- Marketing
- Informatique et systèmes d'information
- Gestion des activités touristiques

Concours externe

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs à toutes les options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

Les programmes de référence sont ceux en vigueur au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les textes législatifs et réglementaires de référence sont ceux en vigueur au 31 décembre de l'année précédant celle du concours.

1. Droit

A - Thèmes des programmes de droit des classes de première et terminale « sciences et technologies du management et de la gestion », traités au niveau M1

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- Les régimes juridiques de l'activité professionnelle
- L'adaptation de la relation de travail par la négociation
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

2. Économie générale

A - Thèmes des programmes d'économie des classes de première et terminale « sciences et technologies du management et de la gestion », traités au niveau M1.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- La politique économique dans un cadre européen
- La globalisation financière
- La régulation de l'économie mondiale

3. Management des organisations

A - Thèmes des programmes de management des organisations des classes de première et terminale « sciences et technologies du management et de la gestion », traités au niveau M1.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- L'entrepreneuriat et le management
- Le développement stratégique
- La gestion des ressources humaines
- La gestion des ressources technologiques et des connaissances

4. Sciences de gestion

A - Programme commun à toutes les options

Les thèmes du programme de Sciences de gestion en classe de première « sciences et technologies du management et de la gestion » traités au niveau M1.

B – Programmes spécifiques à chacune des options

1. Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

A - Les thèmes du programme de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management et de la gestion » dans la spécialité « ressources humaines et communication », traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « assistant de manager », traités au niveau M1.

2. Option comptabilité et finance

A - Les thèmes du programme de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management et de la gestion » dans la spécialité « gestion et finance », traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « comptabilité et gestion des organisations », traités au niveau M1.

3. Option marketing

A - Les programmes de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management et de la gestion » dans la spécialité « mercatique », traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans les référentiels des BTS « management des unités commerciales », « négociation et relation client », « commerce international » traités au niveau M1.

4. Option informatique systèmes d'information

A - Les programmes de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management et de la gestion » dans la spécialité « systèmes d'information de gestion », traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel décrits dans le référentiel du BTS « services informatiques aux organisations » traités au niveau M1.

C - Les thématiques suivantes traitées au niveau M1 :

- Principes, démarches et outils de modélisation des processus
- Architectures réseaux, conception, évolution, administration
- Bases de données, méthodes et outils de développement d'applications
- Management de projets de système d'information.

5 Option gestion des activités touristiques

Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « tourisme », traités au niveau M1.

Correspondance entre les épreuves et les programmes

Épreuves d'admissibilité

1. Composition de sciences de gestion

Management des organisations et sciences de gestion

2. Épreuve de synthèse

Management des organisations, droit, économie générale

Épreuves d'admission

1. Épreuve de mise en situation professionnelle

Management des organisations, droit, économie générale

2. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Sciences de gestion

Annexe 3 : Note aux candidats admissibles

Textes de référence : arrêté du 19/04/2013 modifié par l'arrêté du 24/07/2013

1. Épreuve de mise en situation professionnelle

En fonction du choix effectué par le candidat avant le démarrage de la préparation, un sujet de droit, d'économie ou de management lui est remis. Le sujet précise explicitement le thème et le niveau de la séquence pédagogique demandée, ainsi que le contexte dans lequel se déroulera cette séquence (par exemple nature de l'établissement, nombre d'élèves, place de la séquence dans le déroulement de l'année, possibilité d'accès à des postes informatiques, etc.).

Au cours des trois heures de préparation, le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de références et des manuels scolaires). Il peut aussi utiliser son propre équipement numérique à l'exclusion de toute fonction de communication, dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome.

La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection n'est pas assurée, de même que sa compatibilité avec l'équipement personnel du candidat.

2. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Le dossier du candidat est une création personnelle réalisée à partir de situations organisationnelles en rapport avec l'option du concours qu'il a observées ou vécues au sein d'une organisation (administration, collectivité, association ou entreprise). Il comporte des descriptions et des analyses de ces situations ainsi que toutes informations de contexte, données, supports, illustrations permettant d'en rendre compte. Il ne comporte pas de présentation de leur exploitation pédagogique.

À partir du dossier du candidat, la commission d'interrogation propose un sujet qui fixe le thème et le niveau de classe dans lesquels le candidat doit situer son exploitation didactique.

L'extrait de programme ou de référentiel correspondant peut être fourni au candidat avec le sujet. La nature de l'exploitation attendue est précisée dans le sujet. Elle traite de la transposition didactique des situations organisationnelles issues du dossier : analyses, conditions, portées et limites.

Pour cette épreuve, la seule ressource autorisée pour le candidat est le dossier imprimé qu'il a transmis au jury, sans aucun ajout d'aucune sorte le jour de l'épreuve. L'utilisation d'un équipement numérique n'est pas autorisée pour cette épreuve, ni au cours de la préparation ni au cours de l'entretien.

Annexe 4 : Exemples de sujets de mise en situation professionnelle

CAPET EXTERNE/CAFEP D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2016

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Mise en situation professionnelle

Coefficient 2

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (présentation : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Rappel de la définition de l'épreuve :

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

Sujet n°

Vous avez la responsabilité de l'enseignement suivant :

Management des organisations

en classe de :

Première STMG

Le contexte pédagogique est le suivant :

Vous enseignez dans un lycée polyvalent situé dans une commune de 4 000 habitants. Les élèves sont issus en grande majorité des collèges des petites communes aux alentours.

Le lycée se situe à proximité d'une grande zone industrielle qui emploie une grande partie des familles.

Vous avez en charge une classe de 32 élèves de première STMG. Vous bénéficiez d'une heure à effectif réduit. En plus de l'enseignement des sciences de gestion, vous êtes en charge du management des organisations pour cette même classe. Vous disposez d'une salle équipée d'un vidéoprojecteur et d'un tableau numérique interactif. Cet équipement n'est pas d'une fiabilité constante.

Votre séance en classe entière a lieu le vendredi de 16h30 à 17h30.

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique s'inscrivant dans la question de management des organisations suivantes :

Quel mode de production choisir ?

En vous appuyant sur vos ressources, vous présenterez :

- a) les objectifs,
- b) la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- c) le déroulement envisagé,
- d) les supports et outils utilisés notamment numériques,
- e) vos propositions en matière d'évaluation,
- f) les transversalités que vous envisagez,
- g) les autres aspects que vous jugerez utiles.

CAPET EXTERNE/CAFEP D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2016

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Mise en situation professionnelle

Coefficient 2

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (présentation : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Rappel de la définition de l'épreuve :

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

Sujet n°

Vous avez la responsabilité de l'enseignement suivant :

Économie

En classe de :

BTS Management des Unités Commerciales

Le contexte pédagogique est le suivant :

Vous enseignez dans un lycée de centre-ville en 1^{ère} année de BTS MUC. Vous assurez les cours d'économie, de droit et de management des entreprises dans cette classe de 24 étudiants. Elle est composée de 10 étudiants issus de baccalauréats professionnels, de 10 étudiants issus du baccalauréat STMG, ainsi que de 4 étudiants titulaires du baccalauréat ES.

Les étudiants sont curieux de la matière et, pour une majorité, volontaires. Parce qu'ils viennent de lycées différents, ils ne se connaissent que très peu.

Vous disposez d'une salle équipée de 18 ordinateurs et d'un vidéoprojecteur.

Vous débutez cette séquence au retour d'une période de 2 semaines de stage en entreprise. Au cours de ce dernier un étudiant a été exclu de l'entreprise car il avait diffusé des informations confidentielles.

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique s'inscrivant dans la question suivante :

Quels sont les facteurs de croissance ?

En vous appuyant sur vos ressources, vous présenterez :

- les objectifs,
- la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- le déroulement envisagé,
- les supports et outils utilisés notamment numériques,
- vos propositions en matière d'évaluation,
- les transversalités que vous envisagez,
- les autres aspects que vous jugerez utiles.

CAPET EXTERNE/CAFEP D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2016

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Mise en situation professionnelle

Coefficient 2

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (présentation : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Rappel de la définition de l'épreuve :

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

Sujet n°

Vous avez la responsabilité de l'enseignement suivant :

Droit

en classe de :

BTS Négociation et relation client 1^{ère} année

Le contexte pédagogique est le suivant :

Vous enseignez dans un lycée général et technologique parisien. Celui-ci propose un important pôle technologique comprenant notamment trois sections de BTS : Négociation et relation client (NRC), Commerce International (CI) et Assistant Manager (AM). Vous êtes notamment en charge de l'enseignement du droit et de l'économie en première année des sections CI et NRC, ainsi que du management des entreprises en BTS NRC.

La classe de première année de NRC est composée de 13 étudiants issus d'un baccalauréat professionnel, 10 issus d'un baccalauréat général et 12 issus d'un baccalauréat STMG. L'effectif se compose de 20 garçons et 15 filles. Les premiers résultats ont fait apparaître une tête de classe constituée de 10 étudiants. En revanche, 8 autres étudiants semblent découragés et baissent les bras. Jusqu'à présent, les étudiants se sont montrés globalement intéressés. Ils participent activement en cours. Ils sont en revanche beaucoup plus réticents aux travaux écrits, qu'ils souhaitent le plus souvent réaliser à l'oral. Par ailleurs, vous disposez d'une salle informatique comprenant 18 postes connectés au réseau pédagogique et à internet.

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique s'inscrivant dans la question de DROIT suivante :

L'adaptation de la relation travail par le droit négocié

En vous appuyant sur vos ressources, vous présenterez :

- a) les objectifs,
- b) la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- c) le déroulement envisagé,

- d) les supports et outils utilisés notamment numériques,
- e) vos propositions en matière d'évaluation,
- f) les transversalités que vous envisagez,
- g) les autres aspects que vous jugerez utiles.

Annexe 5 : Exemples de sujets pour l'épreuve d'entretien sur dossier de la session 2016

CAPET EXTERNE D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2016

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve sur dossier

Coefficient 2

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Présentation 30 minutes maximum ; entretien 30 minutes

NOM du candidat :

Numéro de jury :

Date :

Horaire :

L'épreuve porte sur l'exploitation de votre dossier.

Elle consiste à élaborer et à présenter au jury une production (ressource pédagogique ou support d'évaluation).

Dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe : BTS Management des Unités Commerciales

Contexte : Vous êtes en classe entière (35 étudiants). 60% de l'effectif est titulaire d'un baccalauréat professionnel, 30% d'un baccalauréat STMG et 10% d'un baccalauréat général.

Le cours a lieu le vendredi après-midi. Les étudiants sont plutôt agités. Certaines prises de parole sont difficiles à canaliser. Quelques étudiants ont tendance à monopoliser la parole et à ne respecter que très partiellement les consignes de travail données.

Enseignement : Gestion de la relation commerciale

Thème : La relation commerciale

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier si besoin d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Extrait du programme ou du référentiel :

Compétences	Savoirs associés	
	S4 MERCATIQUE	
	SAVOIRS	LIMITES DE CONNAISSANCES
C3 – PILOTER DES PROJETS D'ACTION COMMERCIALE OU DE MANAGEMENT C33- Evaluer le projet	425- L'évaluation des performances <input type="checkbox"/> les performances commerciales	Présenter les dimensions de l'évaluation Repérer les principaux indicateurs et commenter leurs évolutions Déterminer les caractéristiques structurelles de la clientèle Repérer le rôle de l'image et du positionnement et l'importance de la qualité de services Déterminer les moyens et outils d'évaluation des performances

	<input type="checkbox"/> les performances financières	Repérer les principaux indicateurs et commenter leurs évolutions Repérer les facteurs de performances financières Souligner l'importance de la comparaison dans le temps et dans l'espace
--	---	---

CAPET EXTERNE D'ÉCONOMIE ET GESTION

<p>Option « marketing » Session 2016 ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION Épreuve sur dossier Coefficient 2 Préparation : 2 heures Durée de l'épreuve : 1 heure Présentation 30 minutes maximum ; entretien 30 minutes</p>
--

<p>NOM du candidat : Numéro de jury : Date :</p>

L'épreuve porte sur l'exploitation de votre dossier.

Elle consiste à élaborer et à présenter au jury une production (ressource pédagogique ou support d'évaluation).

Dans le cadre suivant :

<p>Niveau et type de classe : Terminale STMG – Spécialité Mercatique Contexte : Vous enseignez dans une classe de 30 élèves. Globalement, le niveau de maîtrise des concepts clefs en marketing par les élèves est hétérogène. Par ailleurs, certains d'entre eux ont des difficultés dans la réalisation de productions écrites. Vous avez un accès si besoin à une salle informatisée adjacente à votre salle de cours, équipée de 16 postes. Enseignement : Mercatique Thème : Mercatique et société</p>

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier si besoin d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Extrait du programme ou du référentiel :

Question de gestion	Notions	Contexte et finalités
<p>LA MERCATIQUE DURABLE EST- ELLE UN MYTHE OU UNE REALITE ?</p>	<p>Parce que la sensibilité des clients pour les produits durables ou responsables se développe et que la réglementation se fait plus contraignante, la dimension durable devient omniprésente. S'engager sur cette voie impose à l'entreprise de repenser sa stratégie mercatique et de faire évoluer sa culture ainsi que son modèle économique.</p>	
	<p>Éco-consommateur, mercatique durable</p>	<p>Le développement durable, dans ses dimensions écologique, sociale et sociétale, incite à produire et consommer différemment. Prise en compte dans la stratégie mercatique, l'émergence d'un éco-consommateur peut constituer pour les entreprises un levier de croissance.</p> <p>À partir de l'observation de stratégies mercatiques d'une ou plusieurs entreprises, l'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> h) recenser les raisons qui fondent la décision de l'entreprise à s'engager dans une stratégie mercatique durable i) repérer le positionnement qu'elle a finalement retenu en matière de développement durable

